Office fédéral de l'énergie OFEN Section Force hydraulique

Statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse

Tableau 13 / JU Centrales existantes avec part de souveraineté du canton de: Jura (classées selon la date de la première mise en service)

Etat au: 1er janvier 2020

	(classees selon la date de la première mise en selvice)								Etat au. Ter janvier 2020			
	Numéro de la centrale		Nom de la centrale	Mise en service		Débit maximal turbiné	Puissance des turbines	Puissance max. disponible aux bornes des alternateurs	Production moyenne escomptée (Pompage-turbinage non compris)			
				Pre- mière	Après dernière transfor-	(Débit maximal refoulé)	(Puissance installée des	(Puissance max. absorbée par les moteurs)	(Consomation d'énergie moyenne) (Pompage-turbinage non compris)			
					mation	,	pompes)		Hiver	Eté	Année	
						(m3/s)	(MW)	(MW)	(GWh)	(GWh)	(GWh)	
1 5	10100	I	La Goule	1894	1958	22.00	5.60	5.00	12.30	10.42	22.72	
2 1	09860		Blanches-Fontaines Undervelier	1897	2001	1.50	0.32	0.32	0.92	0.61	1.53	
3 1	09915		Bellerive	1905	2002	9.80	0.52	0.46	1.34	0.96	2.30	
4 1	09850		Choindez	1914	2003	3.90	0.58	0.72	1.90	1.90	3.80	
5 1	09900		Bassecourt	1920	2001	3.00	1.03	0.89	2.30	1.70	4.00	
							8.05	7.39	18.76	15.59	34.35	

- Energie de pompage pour l'accumulation saisonnière non déduite.

Ittigen, le 30.4.2020 Page: 1 / 1

⁻ Seules les centrales d'une puissance maximale égale ou supérieure à 300 kW sont prises en considération.

⁻ Dans la colonne 'Numéro de la centrale', les aménagements internationaux sont notés par un 'l', les aménagements intercantonaux par un '*'.

⁻ Aménagements internationaux: pour la puissance et l'énergie, seule la part de souveraineté suisse est prise en considération.

⁻ Aménagements intercantonaux: la puissance et l'énergie sont prises en compte selon les parts de souveraineté cantonales fixées.